

L'animateur en est le modérateur.

Il transmet aux intéressés les messages reçus dans la rubrique « Contact ».

ARTICLE 8 : Trésorerie

Les fonds appartenant au Club Photo de Pornichet sont déposés sur un compte courant ou/et sur un livret. Le Trésorier ainsi que le Président ont tout pouvoir pour signer séparément toutes pièces comportant un prélèvement de fonds sur le compte courant et sur le livret.

Chaque année, le C-A fixe un montant maximal au-delà duquel son accord devra être préalable.

Le Règlement Intérieur a été mis en place après présentation en Assemblée Générale Extraordinaire, en janvier 2019.

Il a été révisé à l'indice 1 et adopté en Conseil d'Administration le 11 avril 2022.

Signature



le Président,

Benoît COLLET

Signature



le Trésorier,

Jean-Christophe JAVault

Signature



le Secrétaire,

Guy LEVESQUE